



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 074-257401729-20260519-D2026_04_16-DE



DELIBERATION

2026 04 16

Séance du mardi 19 mai 2026 à 18h15 à la CCG – Salle ORJOBET - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Date de première convocation : 12/05/2026

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 24

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Quorum : 13

Présidente Christelle METRAL

Délégués présents

AA JP. BELMAS, C. CALLAY, S. COLO, C. DARCY, P. LEBEURRE, AL. VOUTAY (Suppléant)

CCAS C. BOYER, V. DECOTTIGNIES, C. METRAL

CCG A. MAGNIN, C. MERLOT, J. LAVOREL, S. LUCAS, JP. MEGEVAND (Suppléant et voix consultative)

CPPC C. ANTONIELLO, J. MARTINEZ

CCUR P. JACQUESON, P. RANNARD, F. SEVE

Délégués représentés

AA A. BLOUIN par C. CALLAY, M. GACONNET par JP. BELMAS

CCG C. BONNAMOUR par S. LUCAS

Délégués absents

AA C. FRAISEAU, J. BELLATON (excusé), D. COTTET (excusé)

Secrétaire de séance Alban MAGNIN

Objet : ÉLECTIONS DES VICES-PRÉSIDENTS

Sous la Présidence de Christelle METRAL, élue Présidente et après avoir déterminé le nombre de vice-présidents. L'assemblée invite les délégués à procéder à l'élection des vices Présidents.

Le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des vice-présidents.

Pour la fonction de premier vice-président :

Considérant les candidatures de :

- Sandrine LUCAS

- Alban MAGNIN

Les candidats ont pris parole pour exposer leur candidature.

Résultats du 1er tour :

- Nombre de votants : 21
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

Nombre de suffrage obtenus :

- Sandrine LUCAS : 2
- Alban MAGNIN : 19

Monsieur Alban MAGNIN, ayant obtenu 19 voix est donc élu à la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé.

Pour la fonction de deuxième vice-président :

Considérant les candidatures de :

- Jean-Pierre BELMAS
- Sandrine LUCAS

Les candidats ont pris parole pour exposer leur candidature.

Résultats du 1er tour :

- Nombre de votants : 21
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

Nombre de suffrage obtenus :

- Jean-Pierre BELMAS : 18
- Sandrine LUCAS : 3

Monsieur Jean-Pierre BELMAS, ayant obtenu 18 voix est donc élu à la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Pour la fonction de troisième vice-président :

Considérant les candidatures de :

- Claude ANTONIELLO
- Sandrine LUCAS

Résultats du 1er tour :

- Nombre de votants : 21
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

Nombre de suffrage obtenus :

- Claude ANTONIELLO : 15
- Sandrine LUCAS : 6

Monsieur Claude ANTONIELLO, ayant obtenu 15 voix est donc élu proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 074-257401729-20260519-D2026_04_16-DE

Le Comité syndical, après vote, a élu à la majorité absolue, dès le premier tour, les vice-présidents suivants :

1^{ère} vice-président : Alban MAGNIN

2nde vice-président : Jean-Pierre BELMAS

3^{ème} vice-président : Claude ANTONIELLO

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.

Le secrétaire de séance,

Alban MAGNIN



La Présidente,

Christelle METRAL



La Présente délibérations peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.